

**Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry**  
**Compte rendu du conseil communautaire n° 05**  
**Du 22 septembre 2021.**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du CHÂTILLONNAIS-en-BERRY (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à FLÉRÉ-la-RIVIERE, sous la présidence de Monsieur Gérard NICAUD.

Date de la convocation : 16 septembre 2021

**Etaient présents** : Gérard NICAUD, Marc ROUFFY, Jean-Marie BONAC, Pierre BERTHOUMIEUX, Alain BOURIN, Michel BRAUD, Jacques CHARLOT, Françoise FAUCHON-VERDIER, Alain JACQUET, Brigitte BARCELO, Marie-Christine CHARPENTIER, Joëlle DEPONT, Martial GARÇAULT, Christian GIRAULT, Christophe GIRAULT, Marie-Noëlle LEOURIER, Corine MOURÉ, Martiale POURNIN.

Hubert JOUOT, Président de la délégation spéciale de la commune du Tranger, est présent mais ne prend pas part au vote.

**Avaient donné pouvoir** :

Béatrice LE GLOANNEC, PV à Jacques CHARLOT

Jean-Louis MEUNIER, PV à Christophe GIRAULT

Nelly BREMOND, PV à Brigitte BARCELO

Patrice COSSON, PV à Marie-Christine CHARPENTIER

Annette GARCEAULT, PV à Pierre BERTHOUMIEUX.

**Absents** :

Pascal DE SOUZA, Bernard HOLLANDE.

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie BONAC.

En début de séance, Monsieur Michel BRAUD, Maire de Fléré-la-Rivière souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et présente sa commune.

**I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE N°4 DU 28 JUILLET 2021.**

Aucune observation n'ayant été émise, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**II : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1.**

**a) budget général.**

Monsieur le Président explique au conseil communautaire que, compte tenu de la réglementation en vigueur, la constitution de provisions pour créances douteuses (restes à recouvrer de plus de 2 ans) constitue une dépense obligatoire.

Ce principe s'applique à tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Ils ont l'obligation de prévoir des provisions par délibération et de procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, sur avis favorable des membres du bureau :

**DÉCIDE** d'adopter la décision modificative suivante :

- Chapitre 022 : dépenses imprévues : - 100,00 Euros
- C/6817 : dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : + 100,00 Euros

## **DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

### **b) budget déchet ménagers.**

Monsieur le Président explique au conseil communautaire que, compte tenu de la réglementation en vigueur, la constitution de provisions pour créances douteuses (restes à recouvrer de plus de 2 ans) constitue une dépense obligatoire.

Ce principe s'applique à tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Ils ont l'obligation de prévoir des provisions par délibération et de procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, sur avis favorable des membres du bureau :

**DÉCIDE** d'adopter la décision modificative suivante :

- C/6063 : fournitures de petits équipements : - 9 800,00 Euros
- C/6817 : dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants : + 9 800,00 Euros

### **III : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2021.**

- Vu l'article 1609 nonies du CGCT ;
- Vu qu'aucun transfert de compétences n'a été effectué en 2021 ;

Le conseil communautaire, sur avis du bureau, à l'unanimité des membres présents :

**FIXE** les montants définitifs des attributions de compensation 2021, identiques à 2020, soit :

<b>Communes</b>	<b>Attributions de compensation 2021</b>
<b>ARPHEUILLES</b>	<b>- 11 296,04 €</b>
<b>CHATILLON/INDRE</b>	<b>- 71 544,04 €</b>
<b>CLERE DU BOIS</b>	<b>- 10 265,21 €</b>
<b>CLION/INDRE</b>	<b>60 780,38 €</b>
<b>FLERE LA RIVIERE</b>	<b>- 3 109,81 €</b>
<b>LE TRANGER</b>	<b>- 7 709,50 €</b>
<b>MURS</b>	<b>7 918,70 €</b>
<b>PALLUAU/INDRE</b>	<b>- 21 184,06 €</b>
<b>SAINT CYRAN DU JAMBOT</b>	<b>- 9 273,68 €</b>
<b>SAINT MEDARD</b>	<b>- 2 971,41 €</b>

**PRÉCISE** que ces attributions de compensation définitives se traduiront sur le budget communautaire par une dépense de 68 699,08 euros et une recette de 137 353,75 euros.

### **IV : LOCATION DE L'ATELIER RELAIS DE CLION-SUR-INDRE.**

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire, que Monsieur Jean-Pierre CHESNET, métallier serrurier, actuellement domicilié à Noyers-sur-Cher (Loir et Cher) souhaite louer l'atelier relais situé Zone Artisanale La Vallée de Marteau à Clion-sur-Indre qui appartient à la communauté

de communes et qui est cadastré sections ZN n° 211p d'une superficie de 347,87 m<sup>2</sup>, en vue d'y exercer son activité.

Après un large échange et sur avis favorable du bureau, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** de louer ce bâtiment à Monsieur Jean-Pierre CHESNET, métallier, serrurier à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**FIXE** le montant du loyer à 958,00 € HT soit 1 149,60 € TTC ;

**PRÉCISE** que le loyer des mois d'octobre et novembre 2021 seront minorés de 50% ;

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer un bail précaire entre les deux parties à intervenir.

## **V : PLUi : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation relative à l'élaboration du PLUi a été lancée sous forme de procédure adaptée ouverte conformément aux dispositifs du code de la commande publique, le 16 juin 2021 pour une remise des offres fixée le 16 juillet dernier.

Cinq dossiers ont été déposés et ont donné les résultats suivants :

Nom du candidat (mandataire/urbaniste)	Montant HT Tranche ferme	Montant HT Option PLH (Plan Local de l'Habitat)	Montant total HT	Montant total TTC
MORELLON PATICIA	160 805,00 €	8 255,00 €	169 060,00 €	202 872,00 €
Agence VE2A	141 500,00 €	12 950,00 €	154 450,00 €	185 340,00 €
Groupe GUILLET	120 325,00 €	10 000,00 €	130 325,00 €	156 390,00 €
Agence GILSON associés	132 525,00 €	9 750,00 €	142 275,00 €	170 730,00 €
AUDDICÉ Environnement	192 587,50 €	16 575,00 €	209 162,50 €	250 995,00 €

Après l'analyse des offres reçues, le conseil communautaire, sur avis favorable du bureau, à l'unanimité des membres présents,

**RETIENT** l'offre du groupement GUILLET pour un montant de 130 325,00 HT options comprises ;

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour la signature des documents afférents à ce dossier ainsi que son suivi.

## **VI : COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS.**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la société Léon Flam actuellement, locataire de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry, demande à proroger son bail d'un mois.

Monsieur Marc ROUFFY, Vice-Président en charge de l'environnement présente la maquette sur le nouveau tri des emballages qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Monsieur Hubert JOUOT, Président de la délégation spéciale de la commune de Le Tranger informe les membres du conseil communautaire qu'il a déposé une plainte administrative auprès de la Préfecture à l'encontre de Coved/Paprek., concernant la « colline » de déchets non enfouie au centre du Porteau. Il précise que l'inspecteur de la DREAL s'est rendu sur place, a constaté les faits et est intervenu auprès de la société Coved/Paprek.

Monsieur Gérard NICAUD, Président rappelle que le centre du Porteau fermera définitivement en 2024 et que 55 000 tonnes sont admises sur le centre en 2022, 50 000 tonnes en 2023 et 5 000 tonnes en 2024. Le centre de Gournay, quant à lui, fermera en 2031 et la société qui l'exploite ne doit plus importer de déchets provenant de La Creuse.

Monsieur Pierre BERTHOUMIEUX, Vice-Président en charge des bâtiments donne l'état d'avancement du dossier gendarmerie. Le permis de construire est en cours d'instruction auprès des services et le lancement de l'appel d'offres se fera en janvier 2022.

Il informe les élus de la possibilité de visiter le champ photovoltaïque situé au Porteau à Châtillon-sur-Indre le 30 septembre prochain et explique le financement participatif que la société Sergies, en partenariat avec Ener Centre-Val de Loire, l'origine de l'installation de cette centrale photovoltaïque, a mis en place.

Monsieur Jean-Marie BONAC, Vice-Président en charge de la voirie rend compte de l'état d'avancement des travaux en 2021 et précise que les émulsions coulées à froid (ECF) sont en cours sur les communes d'Arpheuilles et de Clion-sur-Indre.

Il rappelle que les voiries communautaires, suite aux travaux, sont propres mais ne deviennent « pas des autoroutes » et qu'il convient que chaque commune désherbe le milieu de leur voirie afin d'en préserver l'état.

## **VII : INFORMATIONS.**

Monsieur le Président souhaite que le groupe de travail communication commence à préparer le bulletin communautaire.

Il rend compte de la réunion sur le CRTE organisée par le Pays de Valençay en Berry le 17 septembre dernier à Levroux et explique que les présidents et vice-présidents des communautés de communes ont refusé de choisir les dossiers sur leur territoire afin d'en diminuer le nombre trop important.

Monsieur le Président informe du rassemblement pour la manifestation des Harkis qui se tiendra le 25 septembre à Châtillon-sur-Indre. Chaque commune recevra une invitation.

Il précise que le centre de vaccination de Châtillon-sur-Indre fermera le 4 novembre 2021 et que les personnes devront dorénavant s'adresser auprès de leur médecin ou du cabinet infirmier situé à la maison médicale.

Monsieur Hubert JOUOT remercie l'assemblée pour l'accueil qui lui a été réservé lors de sa présidence par délégation spéciale au Tranger, présidence qui va bientôt prendre fin et le Président lui retourne ses remerciements.

Monsieur Jean-Marie BONAC, explique que suite à la réunion Fer Val de l'Indre, il n'y aura pas de nettoyage ni d'entretien de la voie de chemin de fer cette année.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Frédérique MÉRIAUDEAU, conseillère départementale, qui rappelle qu'elle est à l'écoute de l'ensemble des élus. Elle a distribué aux maires des places de foot pour la saison 2021-2022.

### **Dates des prochaines réunions :**

Bureau : mardi 23 novembre 2021 à 18 heures.

Conseil communautaire : mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à Arpheuilles.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H45.

Monsieur Michel BRAUD, maire de Fléré-la-Rivière offre un verre de l'amitié.